



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

NOR : AGRP0826000A
AR08052DGPAAT

ARRÊTE DU 12 décembre 2008

**modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 portant nomination
à la commission nationale technique
du Conseil supérieur d'orientation
et de coordination de l'économie agricole et alimentaire**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE,

Vu le chapitre I du titre I du livre VI du code rural et notamment les articles L.611-1 et D. 611-5 ;

Vu le décret n°2008-615 du 26 juin 2008 relatif à la composition de la commission technique spécialisée du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2008 portant nomination à la commission nationale technique du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 juillet 2008 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Sont nommés membres de la commission nationale technique prévue à l'article D. 611-5 :

1° Au titre du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire et en qualité de représentants de la transformation agricole :

- Monsieur Philippe MANGIN, Président de Coop de France,
- Monsieur Jean-René BUISSON, Président de l'Association Nationale des Industries Agro-alimentaires (ANIA).

2° Au titre des personnalités extérieures au Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire :

a) en qualité de représentants des établissements mentionnés à l'article R. 621-1 :

- Monsieur Fabien BOVA, Directeur de l'Office de l'élevage,
- Monsieur Paul LUU, Directeur de l'ODEADOM,
- Madame Cécile FUGAZZA, Sous-directrice de la filière fruits et légumes de VINIFLHOR.

b) en qualité de représentant de la coopération agricole :

- Monsieur Yves LE MORVAN, Directeur de Coop de France.

c) en qualité de représentants des producteurs membres d'organisations de producteurs de la filière des fruits et légumes :

- Monsieur Denis ONFROY de la Fédération Nationale des Producteurs de Légumes (FNPL),
- Monsieur Pierre DIOT de la Fédération Nationale des Producteurs de Légumes (FNPL),
- Monsieur Yvon SARRAUTE de la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits (FNPF),
- Monsieur Guillaume SEGUIN de la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits (FNPF),
- Monsieur Jean-Michel DELANNOY, Président de la Fédération française de la coopération fruitière, légumière et horticole (FELCOOP).

d) en qualité de représentants des producteurs membres d'organisations de producteurs des filières de productions animales :

- Monsieur Jean-Pierre DUCLOS, Président de la section des éleveurs en association de la Fédération Nationale Bovine (FNB),
- Monsieur Jeff TREBAOL, Vice-Président de la Fédération Nationale Porcine (FNP),
- Monsieur Guy MERIEAU de Coop de France.

e) en qualité de représentants des producteurs membres d'organisations de producteurs de la filière viti-vinicole :

- Monsieur Pierre AGUILAS, Président de la Confédération Nationale des Appellations d'Origine Contrôlée (CNAOC),
- Monsieur Sylvain DELAUNOIS, secrétaire général de la Confédération des coopératives viticoles de France (CCVF).

Est nommé expert à titre consultatif auprès de la commission nationale technique, tel que prévu à l'article D. 611-6, Monsieur Luc METRAL en tant que représentant de la Confédération française du commerce inter-entreprises. »

ARTICLE 2

Cet arrêté fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 12 décembre 2008

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
Le Directeur général des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires

J.M. AURAND